

Témoignage de Leymarie, maire de Bassillac : éloge de Daniel Buffière, en l'honneur de son adjoint assassiné : capacité et proximité, souvent délégué par lui pour les questions délicates, compte tenu de sa capacité de dialogue, organisateur dans sa commune du Téléthon, des restos du coeur etc, dont la présence est inoubliable dans la commune, son nom donné au stade municipal...

Déclaration émouvante de la compagne de Daniel Buffière, tendre et amoureux, quelqu'un de disponible et rassurant, mort pour avoir fait son devoir dans le cadre des lois de la république.

Témoignage de la soeur aînée de Daniel Buffière: en se tournant vers l'accusé: "la seule richesse, c'est la vie"...

Témoignage de Gilles Trémouille, mari de Sylvie: 2 enfants, meurtre de leur mère la veille de la rentrée. Son fil a été embrasser sa mère après l'autopsie et a déclaré : je suis contre la peine de mort mais que jamais cet assassin ne sorte de prison.

G Trémouille dit: j'étais un jeune con, Sylvie m'a aidé à devenir un homme, elle m'a aidé à me construire, calmement; personne n'a le droit d'attenter à la vie. Ce sont 3 agriculteurs qui ont accueilli le corps de Sylvie avec le mari au retour de l'autopsie. Je ne supporterai jamais d'être séparé d'elle. Avec mon fils, après sa mort, on a décidé de se battre dans la dignité. Il faut préférer l'amour aux biens matériels, j'irai même sous les ponts si ça pouvait la faire revenir, justice doit être faite.

Le père de Sylvie: Elle a toujours beaucoup donné, en nous la prenant, on nous a tout pris, il ne nous restent que les souvenirs.

Le président demande à l'accusé: pourquoi une arme et des balles ?

Rép. : ça me paraissait naturel, d'abord pour me défendre et ensuite pour me suicider.

Le président : Mais vous n'êtes pas chasseur de gros gibier et à bout portant, pour se suicider, les plombs ont le même résultat qu'une balle...

Par contre les balles ne laissent aucune chance sur qui vous tirez, ce n'est plus de la défense... Et il y a au dossier plusieurs exemples d'emportement de votre part, vous êtes vous posé la question du risque que vous pouviez faire courir?

Rép.: je voulais me suicider sur les marches du crédit agricole après la récolte, pour que l'argent soit rentré. Je suis rigide, fier de mes valeurs morales, j'ai sombré dans la

folie, Mr Trémouille me l'a fait comprendre ce matin, j'étais vide au plan sentimental, je voulais que ma femme perceuteur ne se retrouve pas en faillite (mais pourquoi pas de séparation de biens?). Mr Buffière m'a dit : " on vient de contrôler votre personnel, il y a de tout, même des gens qui ramasse pour la confiture... (Oui, j'avais autorisé un voisin à ramasser un cageot de prunes). En fonction de la circulaire vous êtes responsable en tant qu'employeur. J'ai répondu: je suis en liquidation judiciaire, je vais passer au tribunal? Il m'a répondu; certainement, monsieur. Alors j'ai voulu m'échapper, je suis parti vers mon véhicule mais j'ai vu qu'il était coincé, je suis reparti vers la maison, ils m'ont appelé, je n'ai pas répondu. Puis je me suis dit : ils me font chier, je suis parti prendre mon fusil et j'ai tiré, puis je me suis dit : il faut me supprimer mais je n'ai pas pu retirer la douille de la 2ème cartouche, j'ai rechargé une balle et j'ai tiré. Je ne sais pas si j'étais assis ou debout, j'ai senti un grand bien être, je n'étais pas conscient de la gravité de mon geste. Le docteur m'a fait comprendre que je n'étais pas fou, j'étais croyant mais pas pratiquant... l'aumônier aussi m'a sauvé et je veux remercier Mr Trémouille de dire qu'il ne faut pas mélanger la vie avec les intérêts... Mr Buffière n'a jamais élevé la parole, mais pour lui, j'étais coupable.

Le président : Vous êtes passé déjà 2 ou 3 fois au tribunal ! Etes vous capable d'écouter les autres, je me le demande?!

Rép: cela m'a terrorisé (condamnation avec sursis pour emploi de moyens de chasse illégaux).

Le président: N'est ce pas un peu fort ? On vous dit que vous allez passer devant un tribunal, ce n'est pas la fin du monde ! Vous avez déclaré que vous ressentiez de la haine pour ces gens... N'y avait il pas d'autres solutions?

Rép : je ne voulais pas repasser devant le tribunal...

Le président : N'est ce pas une forme d'orgueil ? Quand avez vous chargé ? Vous avez tiré à 2 reprises, sans une parole... Le président cite plusieurs phénomènes de colères de l'accusé...

La défense pose la question d'une première tentative de suicide en avril ?

OUI, je me suis couché par terre avec le chien avec mon fusil sur moi, ma femme m'a appelé, je n'ai pas tiré...oui, je n'avais que du plomb à ce moment, pas de balle. Pour moi, Mr Buffière a contrôlé du personnel dans mon dos, le reste, c'est un concours de circonstance, le fait de contrôler indépendamment de moi m'a mis en colère... il y a

des procédures différentes de contrôle à faire , ils se sont permis de voir le personnel, je veux empêcher que ça se reproduise, je vais rédiger un livre pour mettre en place une autre façon, des dispositions différentes, le procès aura servi à ça... c'est mon réflexe de chasseur qui m'a fait toucher les 2 cibles.

La défense: " Vous avez mis 2 balles, donc vous aviez l'intention de tirer 2 fois ?

Rép : je ne sais pas.

La défense: " vous avez passé 10mn à 1/4 d'heure dans la maison, avant de ressortir avec un fusil, ça vous donnait le temps de réfléchir!

Rép : je voulais finir ma récolte avant de me suicider...

La défense : Les témoins indiquent que vous aviez la possibilité de prendre votre véhicule!

Rép : Peut être... La défense: pendant la reconstitution, vous avez dit avoir répondu depuis la maison à Mr Buffière : je suis là !

Réponse: je ne sais pas...

La défense : combien de temps êtes vous resté dans la maison ?

Rép : je ne sais pas, les témoins ont dit 10mn ou 1/4 d'heures...

Quelques impressions à chaud ce soir à la sortie du tribunal :

Plusieurs témoins ont confirmé le caractère violent de l'accusé. Celui ci fait état de contrôles répétés et même de survol d'hélicoptères, ce qui a bien fait rire les inspecteurs présents dans la salle (dont Maréchaux, Yan Dufour et Nevière notamment)... Il est confirmé que les 2 victimes ont été tuées de dos, Daniel Buffière à bout portant et Sylvie Trémouille à 3 mètres avec du calibre 12 destiné à la chasse au sanglier, ce qui, d'après les experts, ne laissait aucune chance aux victimes. Plusieurs témoins confirment que les victimes ont agonisé pendant un temps variable mais en général supérieur au temps de quelques minutes estimé par l'expert...

L'accusé a été très bavard sur ses comptes financiers dont l'assurance spéciale pour ancien militaire qui permettait à sa femme de toucher le pactole même en cas de suicide après le délai de garde (qui était couru).

Sur la question du président "mais l'assurance pouvait elle accepter ce calcul financier?" L'accusé répond : " mais comment l'aurait elle su ?"...

Forte altercation entre le président et la défense qui reproche au président qu'après 3 jours d'audience, il passe son temps à chercher des circonstances atténuantes à l'accusé sans avoir le moindre mot pour les victimes et leurs familles...

En réponse, le président a suspecté la défense d'être payée pour le mettre en question... Un témoin (portugais) a accusé le livre (de G filoche) : « On achève bien les inspecteurs du travail" d'avoir utilisé son nom sans lui demander la permission » en disant qu'il espère que l'auteur l'entendra s'il est dans la salle", (ce qui n'était pas le cas puisque G filoche était parti pour Limoges 1/2 heure avant...) En tout cas, G Filoche avait bien raison de dire que le mobile principal de l'assassin, c'est l'ARGENT... comme il l'a montré aujourd'hui sans avoir un mot pour les victimes et leurs familles...

L'agent du trésor, partie civile: "Mme Trémouille était agent de l'état, elle agissait en mission dans le cadre de ses fonctions, dans l'intérêt public, nous avons à soutenir la famille et l'institution du travail qui sont atteintes dans cette affaire qui a créé un séisme en dordogne. C'est la 1ere fois qu'on abat 2 inspecteurs du travail, sans sommations dans leur action contre le travail non déclaré, les faillites frauduleuses, le travail dans un autre département pour brouiller les pistes etc. Les inspecteurs ont à alerter les employeurs sur les risques d'emploi de ces officines (Chériff: 3 condamnations...) Mr Duviau avait été alerté, pratique de prévention de l'inspecteur du travail, explication de ce qu'est le travail illégal, Mr Chériff était sujet à suspicion. Mr Duviau a continué son partenariat avec une entreprise illégale... Il y a meurtre avec circonstances aggravantes, ce qui justifie la condamnation à perpétuité : c'est bien parce qu'ils étaient inspecteurs du travail qu'ils ont été tués. Mr Bagard dit avoir eu peur après les coups de feu mais Duviau a tourné son arme vers mme Trémouille qui s'enfuyait et l'a abattue alors qu'elle ne lui avait pas parlé. Elle est morte parce qu'elle était inspecteur du travail, c'est pourquoi l'agent du trésor est venu témoigner; Mr Duviau se dit mort vivant mais il est vivant et il y a 2 morts, 2 inspecteurs du travail. Il a fallu mettre en place une cellule psychologique compte tenu de l'émotion. Mr Duviau voulait punir la société, dans sa toute puissance... il n'y a jamais eu d'harcèlement. L'état a du remettre en oeuvre l'inspection et arrêter les dérives qui faisaient l'apologie du crime. La décision des jurés sera importante au nom du peuple

français pour dire à Duviau et à ceux qui voudraient faire l'apologie du crime : le peuple français ne veut pas de ça !"

L'avocat général représentant la société française : "Je m'apprêtais à être nommé à Bergerac, je devais rencontrer mon adjointe Mme Aupy. Elle m'a indiqué combien il faisait bon vivre et travailler en dordogne. Elle était présidente du Coeti qui mène des actions de contrôle du travail. Elle m'indiquait que tout se passait bien grâce à des hommes de terrain avec action, dialogue, prévention. C'est alors qu'elle a été appelée et à son visage, j'ai vu qu'il s'était passé quelque chose de grave. Rendu sur place, je ne vous décrirai pas la scène, ces terribles blessures des balles de gros gibier ne laissant aucune chance : Sylvie venait de décéder après de longues minutes, Mr Buffière hyper médicalisé luttait contre la mort: situation d'horreur et d'incompréhension: comment Duviau avait il pu commettre cet acte abominable, sans sommations, à bout portant pour Mr Buffière et à 3 mètres, dans le dos pour Sylvie Trémouille, un père et une mère de famille! Avec jamais aucune violence auparavant! Cela a été exploité dans les jours qui ont suivi tendant à justifier le passage à l'acte, portant atteinte à l'honneur des 2 victimes et à leurs familles. Ces propos, cités par des témoins de la défense sont insupportables, les familles des victimes sont atteintes dans leur dignité, les familles attendent qu'on rende justice à Sylvie Trémouille et à Daniel Buffière, dans une attitude de réserve, de dignité et de confiance envers l'institution judiciaire. Attitude exemplaire des 2 Inspecteurs du travail, qualités humaines, recherche de dialogue, soucis de solution. Attitude de la communauté des IT et de tous les fonctionnaires qui appliquent une activité de service public. Il faut rappeler le rôle des IT: ces contrôles ne sont pas l'inquisition, il s'agit de protéger ceux qui ne sont pas en situation de force, de maintenir le droit des agriculteurs qui respectent les règles. Votre décision doit marquer la protection et l'intégrité physique auxquels ils ont droit: c'est à l'état et à la société que Duviau s'est attaqué. Il n'est pas facile de rendre la justice, d'être confronté à la détresse des victimes. Mrs les jurés, vous devez assumer votre rôle difficile, vous rendez la justice au nom du peuple français. Je représente la société, je suis garant des libertés individuelles, je dois vous accompagner dans votre mission pour une décision juste. Duviau est coupable, il le reconnaît. La difficulté est de savoir s'il y a atténuation de sa responsabilité dans deux meurtres odieux. La défense va présenter cela comme un

coup de folie, un acte désespéré par quelqu'un au bord de la faillite, harcelé par l'inspection du travail, victime de son destin... Ce n'est pas la réalité! Duviau n'est pas l'innocente victime d'un rêve brisé! C'est un acte de haine, il n'était pas irresponsable, sa conscience n'était pas dissoute, mais celle d'un homme à l'orgueil démesuré, incapable d'autocritique. Son enfance n'a pas été malheureuse, il a réussi sa vie professionnelle à l'armée et à l'assurance, une épouse admirable, des enfants aimants. En 99, Duviau se lance dans la reprise d'une exploitation. Mr Ledvedec s'occupe de l'exploitation. Après le retrait de Mr le Devedec, il y a problème sur la vision de l'entreprise. Alors apparaît l'orgueil de Duviau. A aucun moment il n'envisage de se retrouver à la rue: la donation partage le protège, Duviau est favorable à la cession qui règle ses difficultés financières: au pire un déficit de 50000 euros, ce qui n'est pas dramatique. Mais Duviau s'enferme dans son orgueil, refuse de se soigner pour sa dépression. Il n'accepte pas l'image de l'échec devant ses proches et de reconnaître ses torts, sa psycho rigidité ne supporte pas les obstacles. Les personnes parlent d'un esprit fier, entier, aspect positif lorsque tout va bien, mais il devient dans la difficulté un homme qui refuse de se soumettre à la loi. L'histoire de Duviau, c'est de s'en prendre aux autres plutôt qu'à lui même. Il n'a pas changé, il est pareil aujourd'hui, même rigidité, intransigeance, discours récurrent sur lui même et sa responsabilité, pas de regret des victimes. En fait, Duviau n'a été victime de rien ni de personne: le crédit agricole n'est pas une oeuvre de bienfaisance, il n'y a pas de traitement inhabituel; pas de crédit à une exploitation dont la dégradation ne cesse de s'accroître; la cave agricole, l'escroquerie n'est pas prouvée et le cas échéant, de 4000 euros sur 220000: ce n'est pas l'essentiel. Duviau voulait que la cave abandonne sa dette! Au sujet de l'inspection du travail, Duviau parle d'acharnement, mais il a profité d'une clémence de l'IT conforme à sa mission : relaxe une première fois car non verbalisation par l'IT alors qu'il aurait pu l'être. Mme Moreau l'avait déjà averti en 2002 de la situation illégale de l'officine de Chériff: la MSA n'a pas vocation de verbaliser mais elle aurait pu parler à l'IT. Le contrôle du Coeti à la demande du préfet visant un ressort géographique, ils viennent à l'exploitation parce qu'ils ont constaté une infraction alors que Chériff a déjà été condamné 3 fois... Duviau a été condamné à 600 euros avec sursis: si Duviau a été condamné, c'est parce qu'il était en infraction. Il a déjà comparu devant le tribunal pour une affaire de chasse, rien de dramatique... Mr Peyret lui a conseillé d'ouvrir une procédure de redressement judiciaire: Duviau va développer rancœur et Haine à l'égard de ceux qui assument

leur travail. Duviau est un homme dangereux, plein d'une haine sourde pouvant le mener à une action violente (altercation de 1997, la victime Mr pascal et des témoins: Duviau, un matin, s'en est pris à Mr pascal Roger sans raison, explosion que personne ne comprend mais Mr Roger allait reprendre le portefeuille d'assurance de Mr Morvan...:" je te ferai la peau, il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent pas...") A partir de 2001, Duviau se promène avec une arme et des munitions, suite à une altercation avec un marocain: une insulte: sale français, ce n'est pas une menace de mort... La lettre de menace, personne ne la connaît...L'arme est destinée à régler ses comptes: Duviau, rigide, estimant que tout le monde lui en veut: altercation avec Mr verdier, Duviau menace Mr verdier. L'intention suicidaire correspond à une attitude d'orgueil: devant le crédit agricole...Duviau est une bombe à retardement qui ne demande qu'à exploser. Cette dangerosité explique le passage à l'acte: le 2 09 2004, tout va bien, il fait beau, la bâche déchiquetée est en train d'être réparée, les salariés de Duviau sont aux ... de Chériff, les IT viennent rencontrer Duviau. Ils sont détendus, calmes, polis, respectueux. Duviau monte le ton, seul. D Buffière a le devoir de lui dire qu'il y a infraction pénale, c'est son rôle de lui dire que la responsabilité lui incombe. Duviau rejoint son bâtiment, son intention n'est pas suicidaire. Son véhicule est à proximité, non bloqué, il peut le prendre, enfin, il peut se suicider. Mais il prend son arme et il attend. Duviau dit: " C'est à cause de vous que je suis dans cette situation". " J'ai ressenti une bouffée de haine" a t il déclaré. Pendant 10mn, il se comporte comme un chasseur: il sait que les IT attendent les documents, les IT l'appellent mais pas un geste, pas un mot qui auraient pu permettre aux IT de prendre conscience du danger. Il leur dit:" Je suis là". Il ouvre la porte, abat Daniel Buffière, tourne son arme et abat Sylvie Trémouille qui s'enfuit. Duviau nourrissait une rancœur et un ressentiment à l'égard de tous ceux à qui il doit répondre. Duviau avait mûri son idée, l'acte n'est pas l'acte d'un désespéré mais la rancune d'un homme, la haine, devant l'échec social qui atteint son orgueil. La Sanction encourt la réclusion à perpétuité (soit 30 ans) mais sur des personnes exerçant des missions de service public c'est à perpétuité tout court. Il y a la gravité exceptionnelle du passage à l'acte, sans précédent, la haine vis à vis de l'administration. Duviau ne peut rien reprocher aux 2 victimes, il ne les connaît même pas.

Je réclame la perpétuité, vous jugez un acte mais aussi un accusé : pour les experts nationaux, il n'y a pas d'atténuation de la responsabilité. La dépression peut elle donner une atténuation de responsabilité dans le passage à l'acte? L'irréparable est

fréquemment le suicide dans les difficultés, ici, c'est un acte de haine. Il savait qu'il était dangereux et il refusait de se soigner, il est responsable de son état. Même s'il y a altération, tout au long du passage à l'acte, Duviau pouvait se reprendre, sur 10 mn...mais il ne laisse aucune chance, il ne renonce pas, le premier tir ne l'arrête pas, il tire dans le dos sur une femme sans défense qui prend la fuite... Je me tourne vers les familles des victimes/ Lucie et Julien. Tous deux peuvent être fiers de leur père et de leur mère, des fonctionnaires qui faisaient l'honneur de leur profession, leur mort est un acte meurtrier, impardonnable. Je réclame la peine de réclusion à perpétuité. Il ne peut y avoir une peine inférieure à 30 ans, sans possibilité de réduction de peine. Il y aura un avant et un après.»

L'avocat de l'accusé: Duviau a dit: je dirai tout. Le ministère de l'armée est curieusement absent. L'armée lui a inculqué des valeurs de 17 à 55 ans, méthodique, perfectionniste, imprégné de culture militaire, une vie droite pendant 55 ans. Des petits malheurs vont créer une dangerosité extrême, à force de supporter, Duviau va sombrer: inspection, harcèlement, paranoïa (la main invisible...). Il a honte que son associé (Ledevdec) ait une aventure avec sa fille alors qu'il est beaucoup plus âgé... Il n'a connu aucun échec dans sa vie. C'est une première, jamais d'emprunts, ses premiers emprunts vont de paire avec ses premiers échecs. Ce n'est pas quelqu'un d'intéressé, il ne conteste pas le prix de rachat à Ledevdec. Duviau va être un agriculteur d'occasion qui la ramène (affaire Verdier), l'affaire du marocain (Mourane) avec carte de résident espagnol. En septembre 2002, Mme Moreau a déclaré ne pas avoir le papier, Duviau n'a pas pu régulariser, ce n'est pas son rôle. Mme Moreau lui dresse procès verbal. En Mars 2003, il a un malaise: surmenage. Il fait une donation partage en avril. Au printemps, accumulation de contrariétés : crédit agricole, le grand absent de ce dossier...Déboires financiers, il s'est endetté alors que son épouse ne peut s'endetter'(.comme percepteur du trésor) Il apprend que la prune ne sera pas subventionnée. Pour Duviau, ça prend des proportions (paranoïa) '. Soucis financiers dominants plus la cave du Fleix (20 000 euros), les vins 2001 ne sont pas les mêmes que ses échantillons. Duvergne lui dit" on va s'entendre" mais il est convoqué en juin 2003 pour assignation en justice, jugement en 2003, obligation de payer, condamnation sur le tout. Pour Duviau, il y a injustice. En juin, devant le tribunal, le 10 06 03 il doit répondre de Mourane. Il amène les



bulletins de salaire, il est condamné à 600 euros. On lui conseille de ne pas faire appel, mais Duviau ne perçoit plus la réalité des choses, il se sent bafoué, les événements prennent des proportions incommensurables. En juillet, il se met en position de tentative de suicide, le fils en a parlé. Mme Duviau gagne 53 000 euros par an, on lui propose de se mettre en redressement judiciaire de 23 000 euros, ce qui permet de continuer à exploiter, car il n'est plus obligé de verser les mensualités, proposé par son avocat. Daneau, le jeune agriculteur se présente pour racheter la propriété, c'est une issue pour Duviau. Mais en novembre 2003, le banquier optimise: Daneau va reprendre, il va avoir un crédit, on met en liquidation judiciaire, c'est le liquidateur qui prend les rênes, vous êtes en faillite. Le 15 juillet 2004, refus du prêt par le crédit mutuel, la dépression reprend: un plan morbide, suicide économique pour conserver vis à vis de sa famille l'image du père consciencieux, il se fait un plan pour que les assurances couvrent. Le crédit agricole, sachant que Daneau ne rachète pas, indique à sa femme qu'il va falloir payer les cautions. En cas de suicide, l'assurance militaire couvre au delà de 2 ans. En bon militaire, avec soucis de l'organisation, Duviau va acheter des balles Breneques qu'il veut utiliser après la récolte. Il en a utilisé 3. Il y a des avis favorables pour le rachat mais à chaque fois c'est un refus. Donc, il s'accoutume à la mort. C'est une forme d'orgueil, c'est vrai. C'est vrai que c'est débile mais il pense qu'il vaut mieux que sa femme soit seule sans soucis d'argent que lui vivant en difficulté financière. On sait aujourd'hui qu'il serait resté de l'argent mais à l'époque, pour lui, ce n'était pas évident. Il y a une dépression majeure. Le 4 09 04, il a déclaré ... seulement ce qui s'est passé. Je l'ai rencontré le 06 09 04, il m'a déclaré avoir dit à Daniel Buffière: "Vous auriez pu m'appeler". Daniel Buffière lui a dit: "Vous allez passer au tribunal". Quand vous dites, Mr l'avocat général" il avait de la haine", c'est faux. Il voulait se tuer lui même. Mr Buffière n'a pas été agressif, mais Duviau aurait agi pareil à l'égard de toute personne venant contrarier son plan : il perd le sens des réalités, son plan dérape, l'expert a parlé de dispersion cognitive. C'est vrai qu'il n'y a rien de grave mais tout prend une distorsion. L'arrivée des inspecteurs du travail vient contrarier son plan. Il est submergé, il se retire, comme un animal traqué, non pas parce qu'il l'est mais parce qu'il le croit. Il n'y a ni guet append ni préméditation: il pense à sa femme, il charge son fusil non pour les IT mais pour lui- (double dédoublement de personnalité-? noté par moi). Mr Buffière s'avance en parlant de "maison", Duviau jaillit et tire deux fois, il ne voit pas (-mais il ne rate pas - noté par moi-) ,il est envahi, il a tué deux

innocents, il a ressenti une atteinte à sa propriété, intrusion ressentie.:" j'ai tiré comme à la chasse, un acte réflexe, une action instinctive, coup de folie, il veut tirer sur lui et il tire sur les autres...Il déclare qu'il était bien après son acte. Les IT ne lui ont rien fait. Il a été submergé, oui, c'est absurde...Il a perdu le sens des réalités. Mr Mocrani (le psychologue) dit"état crépusculaire". On doit tenir compte d'une perte de discernement qu'on doit prendre en considération. Entre le chêne et le roseau, lui il est pour casser. Mr Trémouille (le mari de la victime - noté par moi-), vous avez parlé avec dignité des 3 familles qui souffrent. La perpétuité, c'est la famille qui va souffrir le plus! La justice doit passer, l'accusé le veut, c'est un double meurtre, j'en suis conscient. Tous les experts disent qu'il n'est pas dangereux, il n'est pas guéri mais il est guéri de son idée de suicide. Perpétuité ou 30 ans, ça me paraît trop, il y a aussi une famille, c'est une marge à apprécier, une altération, prenez le un peu en considération." Duviau se lève et dit:"Pardon à tous". Les jurés se retirent pour délibérer, il est 12h30, toute personne qui sort du tribunal ne peut plus rentrer. Dans l'après midi, on apprend la décision des jurés : 30 ans incompressibles, ce qui correspond me dit on à une peine de 20 ans. Les amis IT paraissent satisfaits. Un ami de sud rural me dit avoir étudié le milieu carcéral et qu'au delà de 15 ans, toute personne est perdue pour elle et pour la société. La semaine prochaine s'ouvre à périgueux le procès pour euthanasie... nouveau procès en cour d'assise avec des accusés bien différents! Les médias nationaux ont maintenu leurs camions autour du palais de justice...

JP T Notes prises au cours de l'audience.